

La Zakat et le Waqf: un segment de la finance islamique au service du développement économique et social

Par

Mohammed Boudjelal

Professeur d'économie à la Faculté de Sciences Economiques, Commerciales et Sciences de Gestion - Université de M'sila

Et

Anfel Boudjelal

Doctorante en Finance-Banque-Assurance

Faculté de Sciences Economiques, Commerciales et Sciences de Gestion - Université Ferhat Abbas – Sétif, Algérie

Introduction:

L'intérêt suscité à la finance islamique par les chercheurs, les universitaires, les professionnels et récemment les hommes politiques en dehors des pays musulmans témoigne d'un **plus** apporté par cette nouvelle discipline à l'industrie financière d'une manière générale. La crise financière sévère qui secoue le monde depuis 2008 a donné un nouvel élan à la finance islamique dont les principes de base constituent un rempart redoutable contre les pratiques malsaines qui ont conduit, à notre sens, à la crise actuelle, à savoir la pratique de l'intérêt, la spéculation à découvert et la titrisation des créances qui a laissé flamber un marché globalisé de produits dérivés aux effets pervers à l'économie mondiale. Nul ne peut se réjouir du malaise des autres, mais il relève de la sagesse de faire un diagnostic correct pour pouvoir proposer les bonnes solutions. Aucune institution financière islamique n'a connu de déboires similaires à ceux encourus par leurs consœurs conventionnelles parce que tout simplement les *Sharia Boards* qui les gouvernent les déconseillent, les interdisent, de constituer des portefeuilles de produits dérivés qualifiés avant la crise d'innovations financières et qu'on accepte de les qualifier aujourd'hui de **produits toxiques**, voire d'armes de destruction massive!¹

Si des pays comme le Royaume-Uni et Singapour ont tous les deux une longueur d'avance par rapport aux autres pays en matière de réglementation facilitant l'insertion de certains modes de financement islamiques, la France, en la personne éclairée de son ex-ministre de l'économie Christine Lagarde et Directrice actuelle de Fonds monétaire international n'a pas caché ses ambitions de rattraper le retard en proposant des textes de lois ou des instructions fiscales comme ce fut le cas le 24 août 2010 dernier avec la publication de quatre instructions relatives à la *murabaha*, à l'*ijara*, à l'*istisna* et aux *sukuk* d'investissement.

Cependant, l'intérêt porté à la finance islamique se focalise essentiellement sur les activités de financement à but lucratif, ce qui est évident bien sûr, ne prêtant que très peu d'attention sérieuse à la finance que je qualifie **philanthropique** ou **solidaire** comme la **Zakat** et le **Waqf**. Nous essaierons, à travers ce papier, de retracer les traits saillants de ces deux institutions qualifiés par certains auteurs musulmans de piliers économiques du système islamique. L'importance de ces deux institutions c'est qu'elles répondent aux espoirs de la communauté musulmane de voir se constituer des canaux formels de mobilisation d'une encaisse qui n'arrive pas à trouver le bon chemin pour venir en aide aux vrais démunis en les aidant à se prendre en charge (pour ceux qui en ont la possibilité physique ou intellectuelle). Le financement de microprojets par ces deux canaux de transmission de la finance philanthropique connaît des résultats encourageants dans certains pays musulmans.²

Cependant, avant d'enchaîner avec la Zakat et le Waqf, il y a lieu de retracer la place du secteur philanthropique dans les économies modernes et sa contribution dans la création de richesse, de postes d'emploi et de lutte contre la précarité dans bon nombre de pays développés.

¹ Cf. par exemple Fay sophie, *La revanche de la banque commerciale* in Challenges / magazine du 30.10.2008.

² La courte expérience que nous avons vécu nous-mêmes en Algérie avec la création du Fonds National de la Zakat (FNZ) est riche en leçons: des femmes au foyer pauvres, des jeunes universitaires diplômés ou des artisans en quête de financement parce qu'ils ne répondent pas aux exigences imposées par les banques, on vu leur quotidien s'améliorer via le concours du dit Fonds. En 10 ans d'existence, le FNZ a permis à près de 7000 jeunes de lancer leurs projets d'investissement pour un montant global de 1385 155 721, 22 DA, dont certains sont entrain de renflouer les caisses du Fonds par le remboursement de leurs crédits sans intérêt pour permettre le financement d'autres projets encore. Cette expérience est inédite dans le monde musulman.

1. Place du troisième secteur* dans les économies modernes

Les activités à but non lucratif ne sont pas du ressort d'un peuple particulier, ni d'une civilisation donnée. L'envie de faire du bien est innée dans l'homme. Seulement, son impact ne se fait sentir que lorsque ce penchant à faire du bien est articulé dans un cadre institutionnel capable de mobiliser les ressources philanthropiques et de les canaliser dans des emplois utiles à la société.

A l'heure où les Etats se désengagent de l'activité économique et où les entreprises privées procèdent à des licenciements massifs de par le monde, l'ultime espoir de faire face à ce cycle infernal qui ne fait qu'augmenter le chômage réside dans le renforcement de ce qui est communément connu aujourd'hui sous le nom de 'capital social'. En d'autres termes, la société civile est le lieu où les hommes créent du capital social et est constituée d'un large éventail d'institutions et d'organisations religieuses, culturelles, de recherche, de services sociaux, de protection de l'environnement, etc. « Bien qu'elle soit reléguée à l'arrière-plan de la vie sociale et jugée marginale par rapport à l'économie et à l'Etat, la société civile est en fait l'espace principal où se développe la civilisation. ».³

2. Le troisième secteur par les chiffres :

Dans beaucoup de pays, le troisième secteur contribue au PIB davantage que les compagnies d'électricité, du gaz et de l'eau, du bâtiment et presque autant que les banques, compagnies d'assurances et services financiers. Le secteur philanthropique se rapproche de la contribution du secteur des transports, stockage et télécommunications qui pèse en moyenne 7% du PIB.⁴

Dans une étude réalisée en 2010 par Johns Hopkins Center for Civil Society Studies, celle-ci révèle que le troisième secteur est une force économique émergente. En effet, elle a découvert que le troisième secteur pèse 2200 milliards de dollars de dépenses de fonctionnement et que dans 8 pays** le troisième secteur représente en moyenne 5% du PIB⁵.

Par ailleurs, à côté du nombre impressionnant qui y travaillent bénévolement, des millions d'autres personnes travaillent dans ce même secteur en tant que salariés. Le troisième secteur emploie près de 56 millions de travailleurs en équivalent temps plein, soit, en moyenne, 5,6% de la population économiquement active dans les 42 pays étudiés. Le tableau ci-dessous représente la part du troisième secteur dans les emplois salariés dans certains pays où les chiffres sont déjà complets.

Part du troisième secteur dans l'emploi salarié dans certains pays

Pays	% de l'emploi salarié
Pays-Bas	15,9 %

* Certains auteurs préfèrent utiliser l'expression 'tiers secteur' en traduction de l'expression anglaise 'third sector' pour suggérer qu'il est moins important que le marché ou l'Etat. Nous trouvons que cette expression est dévalorisante par rapport au rôle croissant que joue ce secteur dans la vie économique et sociale. C'est pourquoi que nous préférons consacrer le terme 'troisième' à la place de 'tiers'.

³ Jeremy Rifkin, *La troisième révolution industrielle*, LLL, ouvrage publié en anglais en 2011 et traduit vers le français en 2012, p. 374.

⁴ Ibid, p. 375.

** Ces pays sont : les Etats-Unis, le Canada, la France, le Japon, l'Australie, la République tchèque, la Belgique et la Nouvelle-Zélande.

⁵ L.M. Salamon, « *Putting the Civil Society Sector on the Economic Map* », *Annals of Public and Cooperative Economics*, vol. 81, 2010, pp. 198-200.

Belgique	13,1 %
Canada	12,3 %
Grande-Bretagne	11 %
Irlande	10,9 %
Etats-Unis	9,2 %
France	9 %

Plus intéressant encore, dans de nombreux pays, le troisième secteur est le secteur où la croissance de l'emploi est la plus rapide. Aux Pays-Bas, en Allemagne, en GB et en France, ce secteur rend compte de 40 % de la croissance de l'emploi total de 1990 à 2000 avec 3,8 millions d'emplois créés.⁶

Si c'est le cas pour certains pays développés, il demeure plus que jamais nécessaire d'œuvrer à la revivification du secteur philanthropique dans les pays musulmans d'une manière générale, et dans notre pays en particulier à un moment où les pouvoirs publics –représentés principalement par le Ministère des Affaires manifestent un intérêt particulier à la promotion des institutions piliers du troisième secteur, en l'occurrence la Zakat et le Waqf.

Cependant, nous accorderons un intérêt particulier à la Zakat parce qu'elle revêt un caractère obligatoire alors que le Waqf est un acte de bienfaisance non obligatoire.

3. **La Zakat:** Une fois définie, nous traiterons plusieurs aspects de la Zakat liés à l'activité et au développement économiques.

3.1 Définition:

La Zakat représente le troisième pilier de l'Islam qui en compte cinq. Elle peut être définie comme étant un devoir religieux qui interpelle tout musulman ayant éteint le *nissab*⁷ à purifier sa richesse et ses revenus en payant périodiquement⁸, en nature ou en espèces, un montant déterminé qui sera affecté à des ayants droit bien précis dans le Coran.

⁶ L.M. Salamon, H. Anheier, R. List, S. Toepler et W.S. Sokowski , *Global Civil Society : Dimension of the Nonprofit Sector, Comparative Nonprofit Project*, The John Hopkins Center for Civil Society Studies, 1999, accessible en ligne à l'adresse www.jhu.edu/-ccss/pubs/books/gcs.

⁷ Le nissab est un seuil qui, lorsqu'il est atteint; le détenteur d'un patrimoine devient redevable de l'impôt zakataire. Il est égal à 85g d'or pur. En Algérie par exemple, chaque année le nissab est calculé et affiché dans toutes les mosquées par le Ministère de Affaires religieuses et du Waqf.

⁸ * Concernant les richesses accumulées (encaisse sous forme d'argent liquide ou de métaux précieux immobilisée pendant une année lunaire (354 jours) et plus, il y a lieu de payer un taux Zakataire de 2,5% par an.

* Concernant les revenus, la périodicité du paiement dépend de l'activité:

-les premiers jours de l'année du calendrier musulman pour ce qui concerne le revenu annuel des activités industrielles et commerciales ainsi que les professions libérales.

- le moment de la récolte pour ce qui est des activités agricoles, même si celle-ci se renouvelle plusieurs fois par an.

- la fin du moi pour ce qui concerne les salariés.

* Concernant les activités agricoles, la zakat est calculée comme suit:

- 5% sur les produits agricoles irrigués artificiellement.

- 10% sur les produits agricoles à irrigation naturelle (sous pluie)

- 20% sur les produits du sous-sol appelés al-Rikaz

- Le patrimoine animal (cheptel ovin, bovin, etc.) est lui aussi soumis à la Zakat selon des seuils fixés par le Prophète Mohamed (SAWS) et contenus dans les livres du fiqh.

A ce titre, il y a lieu de distinguer la Zakat de l'impôt moderne. Pour ce qui est du volet "recouvrement", alors que l'impôt concerne essentiellement les revenus, la Zakat est imposable et sur les revenus et sur la richesse. Dans ce cas, l'avantage de la Zakat est apparent: un impôt élevé sur les revenus et faible, voire nul sur la richesse aboutit à maintenir les fortunes existantes au sein d'un même groupe de personnes d'une part, et freine l'accès à ce groupe de nouveaux venus, d'autre part.

Concernant le volet "affectation", l'impôt alimente le budget de l'Etat et n'a pas d'affectation spécifique. La *Zakat*, en revanche, s'apparente beaucoup plus de la parafiscalité où les prélèvements opérés sont affectés à des organismes distincts de l'Etat, dans un but économique ou social.

Notons enfin que pour ce qui est de la *Zakat*, les taux de prélèvement ont été établis par le Prophète Mohamed (SAWS) et ne peuvent être changés par aucune autorité. Ces taux varient en fonction de la nature et de l'origine de la matière imposable. Le taux le plus fiable concerne les revenus de travail autres que les bénéfiques agricoles et est de l'ordre de 2,5%. Les produits agricoles non irrigués sont taxés de 10%, alors que ce taux est abaissé de moitié (soit 5%), si des efforts d'irrigation interviennent. Le taux le plus élevé concerne les richesses du sous-sol (20%). Nous sommes ainsi en présence d'un impôt Zakataire à taux proportionnel, mais comportant une certaine dose de progressivité selon les secteurs d'activité. En imposant moins les revenus du travail, l'Islam privilégie la préservation du capital humain. Car dans la conception islamique, l'homme a deux sources de nourritures : le produit de son travail et/ou les 'fruits' d'Allah sur terre ; cela se comprend du verset coranique : "*Afin qu'ils mangent de Ses fruits, et de ce que leurs mains fabriquent*".⁹ Comme si le degré d'imposition Zakataire est une fonction inverse de l'effort investi. Encore une fois, on voit l'intérêt accordé par l'Islam au maintien de la force de travail.

Sur un plan purement sémantique, l'impôt est considéré comme une diminution de la richesse, alors que le mot *Zakat* signifie en langue arabe accroissement (*Namaä*) en plus du sens purification. L'acquiescement de la *Zakat* ne diminue pas la richesse du contribuable, au contraire celle-ci est vouée à l'accroissement par la bénédiction divine, "*Dieu réduit à néant le profit usuraire et accroît les aumônes*".¹⁰ Le terme aumône ici signifie *Zakat*. On trouve cette interchangeabilité des termes *Zakat* et *Sadaqa* (aumône) dans plusieurs versets coraniques. A ce titre, un éminent érudit de l'Islam al-Mawardi dit : "l'aumône est une *Zakat* et la *Zakat* est une aumône, les termes différents mais le sens est le même".¹¹

Après ce bref survol consacré à la signification de la *Zakat* en tant que troisième pilier de l'Islam, nous essaierons dans les paragraphes qui suivent de démontrer comment la *Zakat* contribue au développement économique à travers son impact sur l'activité économique.

3.2 Impact de la Zakat sur l'activité économique

Nous aborderons dans cette section plusieurs aspects économiques de la *Zakat*.

⁹ Sourate 36 Ya Sin, verset 35.

¹⁰ Sourate 2 al-Baqara, verset 276.

¹¹ Cité par Kawthar al-Abji in "*Comptabilisation de la Zakat et des impôts*", Dar al-Kalam d'édition et de diffusion, Dubaï, E.A.U, 1987, p.83.

3.2.1 Zakat et soutien à l'investissement: L'investissement étant le moteur du développement, la Zakat exerce un effet stimulant à la production et décourageant à l'épargne stérile comme on le verra plus tard.

Les actifs immobilisés qui représentent l'outil de production des entreprises ne sont pas soumis à la Zakat. Seuls sont imposables les actifs circulants comprenant les valeurs d'exploitation, c'est-à-dire les stocks, les valeurs réalisables (créances et effets à recouvrer) et les disponibilités monétaires. On peut voir dans cette disposition le souci de préserver la capacité productive des entreprises bien avant que se développe dans les économies modernes la notion d'amortissement qui n'est autre qu'un mécanisme de réduction des impôts sur les bénéfices en vue de stimuler les investissements en permettant aux entreprises de renouveler leur capacité productive.

L'impact de la *Zakat* ne se limite pas à l'exonération des moyens de production, mais il s'étend aux débiteurs en difficulté en leur réservant une part de la collecte. On voit dans cette disposition une certaine logique dans le système islamique qui n'a pas de pair dans les systèmes économiques contemporains : une personne qui détient une entreprise en bonne santé est tenue de s'acquitter de la Zakat. En revanche, cette même personne est non seulement exempte de l'impôt zakataire, mais elle reçoit de l'aide si elle est en proie à une crise financière et se trouve dans l'incapacité d'honorer ses engagements. Cela se comprend de l'affectation d'une part de la collecte de la Zakat aux *gharimine* ou personnes surendettées.

Une autre forme de soutien de la *Zakat* à l'investissement se manifeste dans la manière dont les fonds sont affectés aux pauvres et aux besogneux capables de travailler.

En effet, les *foukaha* recommandent la dotation de ces personnes de moyens leur permettant de mettre en œuvre leur savoir-faire. Le montant à distribuer doit être, dans ce cas, fonction du métier et de la qualification du bénéficiaire. Sur ce sujet, l'Imam an-Nawawi dit : "pour ce qui est de l'artisan, il faut lui donner de quoi exercer son métier, en lui achetant, au besoin, les outils nécessaires, quelle que soit la valeur, grande ou petite. Le montant à allouer doit permettre aux bénéficiaires de générer des revenus assez suffisants pour se prendre en charge; cette allocation dépend du métier financé, du lieu et place, et des personnes..."¹²

Cependant, le soutien des investissements est intimement lié à l'existence d'une demande assez conséquente pour permettre aux entreprises d'entretenir leur effort de production. Nous essaierons d'étudier, dans le paragraphe qui suit, le rôle de la Zakat dans le soutien de la demande des biens et services.

3.2.2 Zakat et soutien de la demande:

Le soutien de la croissance économique est conditionné par la stimulation de la demande de biens et services. L'apport de l'économiste britannique Keynes est significatif dans ce cas, car il est

¹² An-Nawawi dans son œuvre "*Al-Madjmouï*", cité par Yousef al- Qaradawi in "*Fiqh al-Zakat*", Librairie Rahab, Alger, 20è ed., 1988, p.572

le premier à avoir inversé le raisonnement développé par les économistes classiques qui admettaient que l'offre crée sa propre demande.¹³

En économie d'abondance, le problème ne se pose pas en termes d'offre mais en termes de demande. Justement la Zakat agit dans ce sens en promouvant la consommation des pauvres jusqu'à ce qu'ils atteignent un niveau de vie décent.

La politique de redistribution des revenus et de la richesse par le recours au levier Zakataire permet de réduire les inégalités en dotant les couches défavorisées d'un pouvoir d'achat indépendamment du statut social de chaque individu, qu'il soit chômeur, inapte au travail ou salarié dont le revenu ne lui permet pas d'atteindre le minimum d'aisance (*had al-kifaya*). Cette redistribution crée une demande de biens et services d'aisance favorable au maintien de l'activité des entreprises qui s'engagent à produire cette catégorie de biens. Ainsi, comme la propension à consommer chez les personnes à faible revenu est plus forte que celle des personnes à revenu élevé, une modification de la répartition en faveur des pauvres stimule le niveau de consommation globale. Eu égard à la faiblesse des taux zakataires, la ponction des revenus élevés n'aura pas d'influence significative sur la propension marginale à investir. Au contraire, elle peut réduire la propension à consommer des biens de luxe et encourager l'investissement dans les secteurs de biens de subsistance et/ou d'aisance. Ainsi, la *Zakat* a un impact positif sur la demande globale.

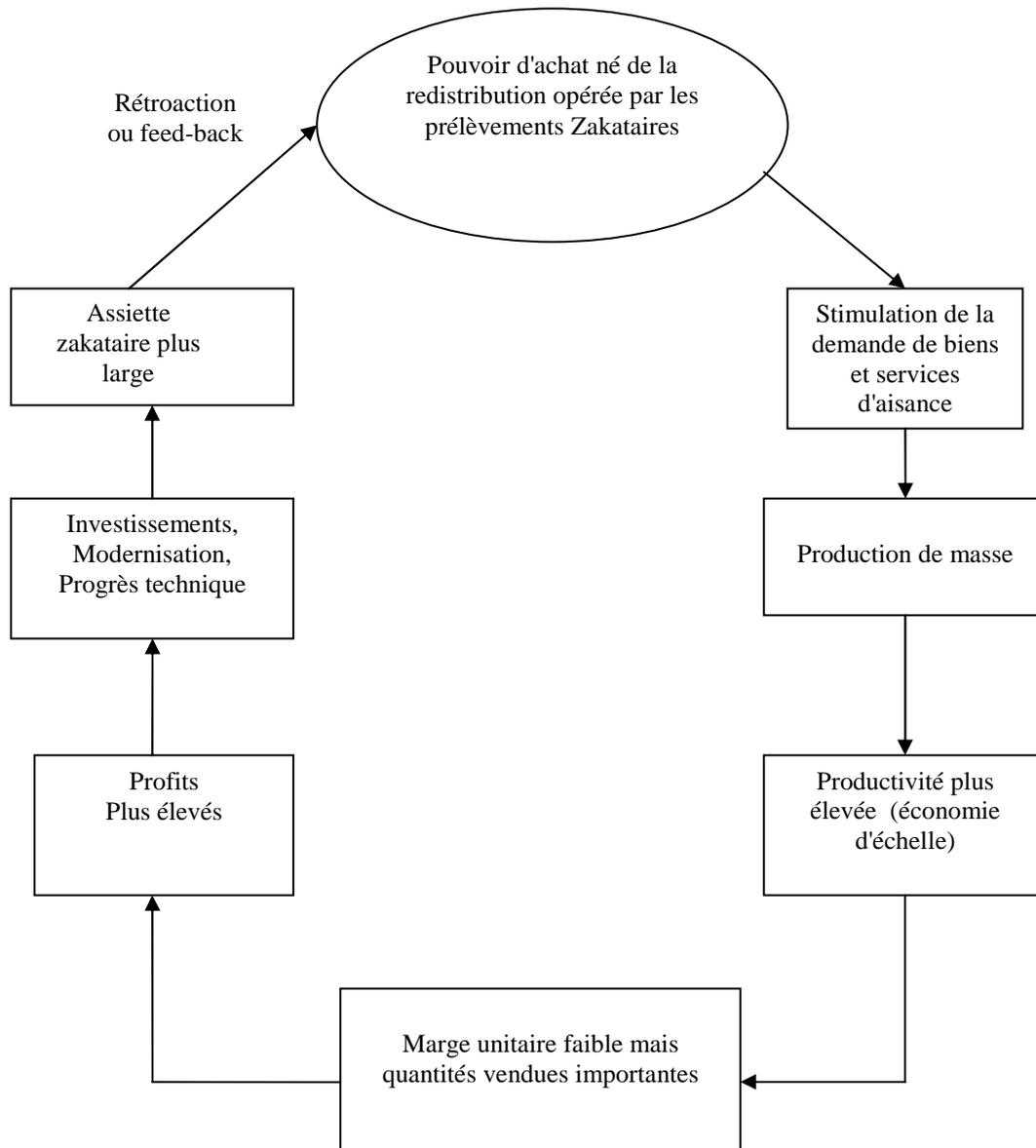
3.2.3 Zakat et soutien de l'offre :

En stimulant la demande par le mécanisme de redistribution des revenus et de la richesse, la Zakat contribue indirectement à la promotion des activités de production de biens et services d'aisance, ou production de masse.

Comme l'action zakataire est continue, cela a pour effet d'inciter les entreprises de production de masse à élever leur niveau de productivité (en optant par exemple, pour les économies d'échelle) en adoptant la stratégie du "*pile it bigger, sell it cheaper*". Le résultat sera alors la réalisation de profits plus élevés issus d'une offre dont les débouchés sont garantis par les transferts sociaux opérés par le mécanisme zakataire. Cette stimulation de l'offre, soutenue par l'existence d'une demande de biens d'aisance, incite les entreprises à investir davantage et à moderniser leurs processus de production. La ponction des revenus générés née des prélèvements zakataires permet à ces entreprises de renouveler leur cycle de production de la façon décrite précédemment.

Schématiquement, ce système peut être résumé de la manière suivante:

¹³ Cf. les écrits de l'économiste français Jean Baptiste Say et sa fameuse " Loi des débouchés" où l'offre crée sa propre demande.



**Schéma résumant le double effet de la Zakat:
Effet sur la demande et effet sur l'offre de biens et services d'aisance**

Le soutien de l'offre et de la demande issu de l'action zakataire se traduit nécessairement par un soutien de l'emploi.

3.2.4 Zakat et soutien de l'emploi:

Ce soutien se manifeste tant du côté "recouvrement" que du côté "affectation". Concernant le recouvrement, la *Zakat* peut constituer un facteur de la politique de l'emploi. Ainsi, par exemple, certains *fouqaha* préconisent un taux d'imposition zakataire de 2,5% sur les revenus du travail dans la mesure où :

- Le montant économisé atteint le *nissab*.

- Le revenu couvre largement les besoins essentiels.
- L'individu ne soit pas endetté.¹⁴

Eu égard à la faiblesse du taux sur les revenus du travail, la Zakat ne peut avoir d'effet inverse sur la motivation des riches au travail. Cette attitude est en parfaite harmonie avec l'approche islamique qui consiste à préserver le capital humain. Les revenus provenant de l'effort humain (*mimma amilat aïdikoum*) sont beaucoup moins imposables que ceux provenant des ressources naturelles (Ses fruits).

La proportionnalité des taux *zakataires* contribue elle aussi à promouvoir l'emploi du fait qu'elle a le mérite d'encourager l'innovation et l'investissement en ce sens que le taux de prélèvement marginal est égal aux taux de prélèvement initial. Les avantages de la proportionnalité sont beaucoup plus lucides si on compare la Zakat à l'impôt progressif appliqué par les états modernes. En effet, celui-ci comporte le risque de substitution du travail productif au loisir du fait que la progressivité pousse le contribuable à travailler moins, pour gagner moins, et payer moins d'impôt.

Par ailleurs, le soutien de la *Zakat* à l'emploi peut être apprécié par le 'timing' du recouvrement. En effet, celui-ci ne doit intervenir qu'une fois l'entreprise commence à générer des cash flow positifs. A cet effet, le Coran est clair : "*C'est Lui qui à créé les jardins treillagés et les non treillagés, et les dattiers; et la culture aux récoltes diverses; l'olive et la grenade, semblables ou différents, mangez-en du fruit lorsqu'il fructifie, et acquittez-en les droits, le jour de la récolte: et pas d'excès ! Dieu n'aime pas les surconsommateurs*".¹⁵ Ainsi, et par analogie, tant que le processus de production ne génère pas de 'fruits', il n'y a pas lieu d'exiger la *Zakat*. Comme si, un délai de grâce est accordé afin de permettre aux entreprises de prospérer, donc de créer plus d'emploi.

L'effet de la *Zakat* sur l'emploi est beaucoup plus significatif lorsqu'on prête une attention particulière à l'affectation des fonds *zakataires*.

La dotation des pauvres et des besogneux en mesure de travailler du capital nécessaire à l'exercice de leur métier est une manière de promouvoir l'emploi. Dans le même ordre d'idées, l'aide octroyée aux personnes endettées les encourage à maintenir leur activité et à honorer leurs engagements. La prise en charge des voyageurs en détresse, quelle que soit leur situation dans leur lieu de résidence, leur permet de regagner leur poste de travail dans les meilleures conditions possibles.

D'autre part, la distribution des fonds *zakataires* aux pauvres ne pouvant pas travailler pour diverses raisons (handicap, chômage forcé ou même les travailleurs dont le revenu ne leur permet pas d'atteindre le minimum d'aisance) aide à soutenir la consommation, donc à assurer un débouché aux produits des entreprises engagées dans la production de masse. La consommation de produits et services d'aisance, constitue en elle même un facteur principal de la reconstitution de la force de travail.

¹⁴ On peut citer, pour ce qui est des tenants de cet avis, Hamed A.Derraz.

¹⁵ Sourate 6 Al-Anaâm, verset 141.

L'action de la *Zakat* ne se limite pas au soutien de l'emploi, mais elle s'étend, comme on l'a vu précédemment, au soutien des investissements qui sont eux-mêmes conditionnés par la mobilisation de capitaux vers des emplois productifs.

3.2.5 Zakat et mobilisation de capitaux:

Tout capital thésaurisé atteignant le *nissab* est soumis à un prélèvement *zakataire* de 2,5% par an. Cette érosion continue de s'exercer jusqu'à ce que le montant initialement thésaurisé descende au-dessous du *nissab*. Mathématiquement parlant, cette érosion du capital immobilisé prend la formulation suivante :

$$C_r = C_t (1-Z)^n$$

où : C_r = Capital restant après acquittement de la *Zakat*.

C_t = Capital initialement thésaurisé.

Z = Taux *zakataire* égal à 2.5%.

n = nombre d'années.

Cette résorption du capital est de nature à contraindre le « thésauriseur » à utiliser ses fonds soit à des fins d'investissement, soit à des fins de consommation. Si les fonds sont destinés à des fins de production, le capital investi échappe à l'assiette *zakataire*. Seuls seront assujettis à la *zakat* les revenus générés par ces fonds. Mais si les fonds sont utilisés à des fins de consommation, certes ils échappent à la *Zakat* mais ils contribuent à la relance de la demande globale, particulièrement en période de crise. Mais en période normale, cela peut aboutir à une intensification de l'inflation.

Cependant, certains auteurs considèrent que la *Zakat* ne suffit pas à elle seule à contraindre le détenteur de fonds à renoncer à sa préférence pour la liquidité. Souvent, celle-ci s'explique par l'attente en vue d'exploiter les meilleures possibilités d'investissement.¹⁶ Cette position nous renvoie à la théorie keynésienne relative à la demande de monnaie pour des motifs de spéculation qui, à notre avis, reste toujours valable même dans le cadre d'une économie islamique.

En plus de la *Zakat*, la promotion de marchés financiers et de fonds d'investissement conformes à la *Charia* islamique est de la nature à favoriser la mobilisation de capitaux vers des emplois durables et judicieux.

3.2.6 Zakat et inflation :

La faiblesse des taux *zakataires* est de nature à atténuer les tendances inflationnistes. Les économies modernes accusent les forts taux d'imposition d'être facteurs d'inflation puisque les

¹⁶-Cf. M.N. Siddiqi " *Muslim Economic Thinking: A Survey of Contemporary Literature* ", The Islamic Foundation, Leicester, U.K, 1981, p.62.

commerçants ont tendance à reporter sur les prix toute augmentation des charges fiscales. Inversement, leur réduction exerce une action favorable à la baisse des prix.

Par ailleurs, la *Zakat* ne peut s'apparenter aux charges déductibles puisqu'elle est payée sur le produit net réalisé en fin d'exercice.

On peut apprécier la dimension non-inflationniste de la *Zakat* en mesurant les bénéfices escomptés nés du climat social sain que la *Zakat* aide à promouvoir. La structure de la répartition *zakataire* n'est pas le résultat de conflits entre ceux qui disposent de la richesse et ceux qui n'en ont pas. Elle est le fruit d'un acte volontaire favorable à une harmonie sociale pour le bien de l'ensemble de la société. Les économistes sont unanimes à admettre que "les conflits intenses ont généralement un impact inflationniste important, alors que les sociétés dans lesquelles règne un meilleur consensus social ont une croissance du niveau général des prix le plus souvent inférieure".¹⁷ C'est pour cette raison qu'il est souhaitable que les Etats musulmans modernes s'empressent à promouvoir l'application de la *Zakat* qui demeure l'unique pilier de l'Islam qui lie la foi à la pratique. Alors que les gouvernements modernes n'arrivent pas à trouver de solutions adéquates au problème de l'évasion fiscale, bon nombre de musulmans fortunés, et dans tous les pays sans exception, paient de façon régulière leur *Zakat* sans que personne ne les oblige à le faire, sauf leur foi en Dieu. Cela ne veut nullement dire que l'application de la *Zakat* se fera sans obstacles majeurs, mais les problèmes auxquels les gouvernements auront à faire face seront certainement beaucoup moins épineux que ceux induits par les régimes fiscaux positifs. L'Europe, et la France en particulier qui abrite la plus grande communauté musulmane, ont intérêt à faciliter la mise en place de structures institutionnelles pour assurer de manière systématique le recouvrement et la répartition de la *Zakat*.

3.2.7- Zakat et décentralisation de la répartition :

Les fonds provenant de la *Zakat* sont répartis là où ils ont été collectés. Cette politique de redistribution des revenus est beaucoup plus rationnelle qu'une politique de répartition centralisée. En effet, nul ne connaît véritablement les nécessiteux d'une société mieux que les personnes qui les côtoient. Le Trésor Central n'intervient que dans le cas où les fonds collectés excèdent les besoins locaux. L'action du Trésor se limiterait dans ce cas à transférer les surplus vers les régions qui comptent des pauvres et des nécessiteux, voire vers l'étranger si besoin est. Un des problèmes épineux auquel font face les Etats modernes est la détection des vrais nécessiteux de ceux qui ne le sont pas. La décentralisation de la répartition de la *Zakat* demeure donc un moyen convenable d'affectation des fonds aux différents ayants droit cités le Coran. " Cette forme de décentralisation répond aux besoins locaux dans la mesure où le sens des flux est inversé. Ce n'est plus le Trésor Central qui finance le budget du Trésor local, mais c'est l'inverse. La distribution entre prélèvements locaux et nationaux évite toute possibilité de conflit entre les deux cas comme on le constate dans les économies modernes ".¹⁸

¹⁷ Citation de Janine Bremond et Alain Gélédan in "Dictionnaire des théories et mécanismes économiques » Hatier, Paris, 1984, p .393.

¹⁸ Lahcen Daoudi "Place de la Zakat dans le système islamique" papier, Dakar 1994, séminaire sur la Zakat, p.2.

Nous estimons que les avantages exposés ci-dessus méritent que l'on s'intéresse, en France comme en Europe à la zakat qui constitue une composante essentielle du tissu institutionnel du système financier islamique.

4 Le Waqf:

4.1 Définition : Il existe plusieurs définitions du Waqf ou Habs, mais nous retiendrons celle du feu Cheikh Mohamed Abu Zahra qui, en peu de mots, a su résumer l'essentiel : « *immobilisation d'un bien tout en faisant largesse de son usufruit* ». ¹⁴ حبس المال وتسييل المنفعة

On remarque que cette définition met l'accent sur l'immobilisation d'un bien qui ne peut plus faire l'objet de vente, d'hypothèque, de donation ou de succession. Quant à l'usufruit ou bien les revenus générés par le bien mis en waqf, ils sont destinés à des œuvres de bienfaisance telles que définies par le Waqif (donateur-bienfaiteur). Dans un sens général, le Waqf signifie une inaliénabilité de la propriété d'un bien et une aliénation de l'usufruit de ce bien au profit d'une tierce personne.

Le Waqf est donc synonyme d'un acte de charité durable qui, pour le musulman, cela le rapproche de Dieu. Le Waqf tire sa licéité du Coran, de la Sunna et de la pratique des compagnons du Prophète Mohamed (SAWS). Les versets qui exhortent à la charité sont nombreux dans le Coran.¹⁵ Etant un engagement contractuel volontaire, le Waqf, pour être validé, doit répondre aux quatre conditions suivantes :

1. L'existence d'un donateur (al-Waqif)
2. L'existence d'un bien mis en waqf
3. L'existence d'une partie qui en bénéficie
4. L'existence d'une formule qui consacre l'acceptation de faire acte du waqf.

Par ailleurs, et selon la finalité et l'intention du donateur, il existe trois catégories de *Waqf* : 1. *Al-Waqf al dhourri* ou bien *Al-Waqf al-Ahli* qui renvoie au *Waqf* privé ou familial ; 2. *Al-Waqf al-Khairi* ou *Waqf* public ; 3. *Al-waqf al-Moushtarak* ou *Waqf* mixte ou hybride qui rassemble les deux formes de *Waqf* précédentes à la fois.¹⁶

Mais au-delà de ces aspects juridiques et fihiques, ce qui nous intéresse dans ce colloque c'est le rôle des fondations pieuses sous forme de *Waqf* dans le développement économiques. En effet, comme nous l'avons vu au début de ce papier, les économies modernes tels que les Etats-Unis accordent une importance au secteur philanthropique qui le qualifie de **third sector** (*troisième secteur*) par opposition au secteur public et secteur privé. En effet, ce secteur contribue à plus de 6% du PIB américain avec 9,2 % du total des emplois salariés. Historiquement, le *Waqf* a joué un rôle important dans la civilisation musulmane. L'enseignement, la santé, la construction de mosquées, d'écoles coraniques, et bien d'autres édifices publics étaient financés par le *Waqf*.

4.2 Potentiel du Waqf en Europe et ailleurs dans le monde

L'Islam exhorte le musulman à faire du bien. Il serait judicieux d'encourager la communauté musulmane à donner un second souffle à l'institution du *Waqf* en créant les conditions juridiques qui permettent le développement de fondations pieuses sous forme de *Waqf*. Bien que les statistiques d'ordre communautaires ne soient pas autorisées dans certains pays européens, mais il existe une réalité sociale qui devrait nous inciter à réfléchir sur les avantages de mobilisations des fonds à des fins philanthropiques dans un cadre légal, réglementé et qui répond aux aspirations des citoyens musulmans de voir naître des institutions qui catalysent leur volonté de faire du bien. En

plus, l'idée du Waqf n'est pas étrange à la société européenne où plusieurs édifices d'enseignement public sont le fruit d'actes de bienfaisance. La Sorbonne n'est-elle pas un bien légué par un certain bienfaiteur qui s'appelle Robert de Sorbon ? La notion de fondation pieuse est universelle et de ce fait, le Waqf a de fortes chances de réussir en Europe et ailleurs dans le monde où il y a des communautés musulmanes si seulement les conditions de sa création sont réunies. Il faut pour cela réunir deux conditions: une volonté politique et un effort des juristes pour promouvoir un environnement approprié.

Conclusion :

Le Waqf, tout comme la Zakat représentent en fait un segment de la finance islamique non encore exploité. Ce peut être un terrain fertile à défricher dans un monde où tous les moyens légaux sont bons pour renforcer la cohésion sociale même dans un contexte multiconfessionnel, favoriser le développement, combattre la pauvreté et promouvoir les institutions qui incarnent les valeurs nobles de chaque frange de la société pour le bien de tous.

¹⁴ Mohamed Abu Zahra, Cours de Waqf, p.44

¹⁵ Cf. par exemple Sourate 2, versets 3, 215, 219, 254, 261, 262, 265, 267, 274 ; Sourate 3, versets 117, 134 ; Sourate 4, versets 34, 38 ; Sourate 8, verset 34 ; Sourate 9, verset 53 ; Sourate 22, verset 35, Sourate 28, verset 54, Sourate 32, verset 16, Sourate 42, verset 42, Sourate 25, verset 67, Sourate 57, verset 10.

¹⁶ Pour plus de détails sur les notions fiqhiques du Waqf, Cf. Layachi Feddad, *Fiqh al-Waqf in La Zakat et le Waqf : Aspects historiques, juridiques, institutionnels et économiques*, IIRF, BID, 2è ed. 2001.